

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 02 octobre 2020, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjoint, Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 11 septembre 2020
- 3/ Adoption du règlement intérieur
- 4/ Logement 244, route de Pont de Veyle : conclusion d'un bail
- 5/ Compte rendu des commissions communales
- 6/ Demande de subventions : dossiers divers
- 7/ Rétrocession de parcelles dans le domaine public – Rue du Putet
- 8/ Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement d'activité
- 9/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 10/ Informations diverses
 - remerciements
 - station d'épuration
 - planning des prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur Pascal CHEVRET, conseiller municipal à Monsieur Bertrand VERNOUX,
- Monsieur Franck MONTERRAT, conseiller municipal à Monsieur Jean-Pierre RETY,
- Monsieur Bruno GAILLARD, conseiller municipal à Monsieur Raphaël MONTERRAT,
- Madame Laura BONNAT, conseillère municipale à Monsieur David BERRY,

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 11 septembre 2020 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2020.

3^{ème} QUESTION

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

La loi d'orientation du 06 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants, de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et le détail de ce fonctionnement.

Chacun ayant été destinataire du projet, Monsieur le Maire soumet son approbation à l'assemblée, qui après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur tel que mentionné en annexe.

4^{ème} QUESTION

LOGEMENT, 244 ROUTE DE PONT DE VEYLE : CONCLUSION DU BAIL

Suite à la dédite des locataires actuels, Monsieur le Maire explique que la villa située au 244, route de Pont de Veyle est à la location.

Il propose donc de formaliser la location de ce logement avec un locataire privé dans les conditions ci-après,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- CONSIDERANT la candidature Madame MERCIER Caroline, pour la location de la villa – 244, route de Pont de Veyle – 01750 REPLONGES,
- ACCEPTE de conclure un bail de 6 ans avec Madame MERCIER, qui commencera à courir à compter du 1^{er} novembre 2020,
- PRECISE que le présent contrat de location parvenu à son terme, sera à défaut de congé ou de demande de renouvellement par l'une des parties, renouvelé tacitement pour une durée au moins égale à 3 ans,
- FIXE le montant du loyer mensuel révisable à 620 € à compter du 1^{er} novembre 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location.

5^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission bâtiment

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments donne un compte rendu de la commission bâtiment qui s'est réunie le 24 septembre dernier.

Les dossiers suivants ont été présentés, tel que la construction du bâtiment technique, la vidéoprotection sur le site du Limorin et celui de l'école, la réparation des briques sur la façade du Pôle culturel, le changement de l'éclairage au stade de football et dans la salle Polyvalente.

Commission scolaire

Madame l'adjointe en charge de la commission scolaire explique que sur la période, les membres de la commission ont été conviés à 3 rendez-vous :

Tout d'abord à l'Assemblée Générale du sou des écoles qui a eu lieu le 25 septembre.

Leur Président, Monsieur PRIGENT a présenté les activités et bilan du sou des écoles sur l'année 2019 – 2020.

De part la crise sanitaire, toutes les manifestations n'ont pas pu avoir lieu, seules les ventes de tartiflette, de chocolats Noël ainsi que le loto ont pu être réalisés. De la même manière, le sou a financé peu d'activités scolaires, hormis l'activité musique batucada et l'initiation aux gestes de premiers secours.

Leur bilan financier sur cette période reste positif.

Il projette l'achat de matériels pour l'école comme un point écoute avec cd en maternelle ainsi que le remplacement de vélos, l'achat de raquettes ...

Leur calendrier des prochaines manifestations est en place, reste à savoir si toutes pourront être réalisées cette année.

Une meilleure entente avec Carel a été soulignée, le partage des locaux ne semblent plus l'objet de tension et une collaboration paraît possible aujourd'hui entre les 2 associations.

Ensuite, mardi 29 septembre, une réunion avec l'ensemble des acteurs des 2 écoles et du périscolaire a été organisée en mairie ;

Tous ont fait part des conditions particulières d'accueil des enfants et des familles dans ce contexte d'épidémie covid 19 avec le respect au mieux du protocole sanitaire.

Il n'y a pas pour le moment pas eu de fermeture de classe liée au virus dans aucune de nos écoles.

Sur les points relevés :

- L'école publique a dû faire face à des départs ou des absences d'enseignants qu'il a fallu remplacer ;

- L'école privée, n'a pas évoqué de problèmes particuliers, leurs effectifs restent stables

- Les garderies gérées par le sou des écoles publiques et l'OGEC pour l'école privée fonctionnent normalement ;

Reste le créneau du midi qui, reste le plus compliqué à gérer, les personnels de l'AREPP doivent désinfecter tables et chaises entre les 2 services ce qui amène une pression supplémentaire et les enfants sont contraints de manger relativement vite.

L'inquiétude de ne pas mélanger les enfants des 2 services a également été soulevée par l'ATSEM présente. Un renfort de moyens humains serait apprécié.

- Le Centre de loisir CAREL a rouvert les mercredis.

Pour finir, la commission scolaire a été conviée à l'assemblée Générale de l'APEL et de l'OGEC, le vendredi 2 octobre 2020.

L'école privée poursuit son projet autour du patrimoine.

L'OGEC a financé des travaux de peinture, l'achat d'audiovisuel, de menuiserie et l'inscription en façade de l'école Sainte Madeleine.

L'APEL quant à elle, reste déçue de ne pas avoir réalisé ses manifestations habituelles, d'autant plus qu'elle prend en charge les frais d'un intervenant sportif.

Leur trésorerie permet de combler le léger déficit de l'année.

Commission information/communication

Madame l'adjointe en charge de la communication informe les conseillers que la commission réunie le 06 octobre dernier, a commencé à travailler sur le prochain bulletin municipal.

Commission urbanisme

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme informe les conseillers qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les autorisations d'urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de construire, Certificat d'Urbanisme ...) pourront être dématérialisées dans les communes de plus de 3 500 habitants. Cette disposition va induire des changements dans le traitement des dossiers et le matériel utilisé.

Commission Vie associative

Madame l'ajointe en charge de la vie associative explique qu'au vu de la situation sanitaire actuelle l'activité associative est malheureusement limitée.

Commission Voirie/assainissement/eaux pluviales

La commission s'est réunie le 8 octobre 2020.

Aménagement de la rue Janin :

Les membres de la commission sont informés que le projet d'enfouissement de la ligne de moyenne tension du bureau d'études SUEZ d'un montant de 73 000€ a été transmis début septembre 2020 au Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Ain.

Par ailleurs, le syndicat des eaux prévoit au 1^{er} semestre 2021, la réfection de la conduite d'eau potable.

Pour définir le projet d'aménagement de la voirie, il s'agira de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

Pour mémoire, il a été enregistré 1030 véhicules/jour en début d'année.

Circulation de la rue de la Gabrielle et de la rue de Saint-André

De juillet à septembre 2020, deux écluses ont été mises en place rue de Saint-André à titre expérimental pour observer l'impact sur les conducteurs.

Aucun retour négatif n'a été adressé à la mairie.

D'ici la fin de l'année, une réunion d'information avec les riverains sera programmée.

Parking du Creux

Le coût des travaux est de 65 000 € TTC (enduit du mur, enrobé ...)

Réfection des impasses

Dans le cadre de la réfection des impasses, la commission propose :
pour le programme 2020 :

- Impasse et Chemin des Maumes
- Impasses des Aubépines
- Chemin des Venues
- Chemin des Viviers

de reporter au programme 2021 :

- Impasse du Paget
- Impasse Rosset
- Impasse Pussin

Sécurisation de la rue du Puits Guillemain

Fin septembre 2020, une délégation des habitants de la rue du Puits Guillemain, reçue en mairie, a fait part de la colère des riverains quant à la vitesse excessive dans cette rue malgré la pose de ralentisseurs en 2019, et au non-respect des stops place Raymond Dumay. Cette irresponsabilité des conducteurs met en danger les enfants qui se rendent aux arrêts des bus scolaires.

Ils demandent la pose de sens interdit, ainsi que des contrôles par la gendarmerie.

La commission propose d'instaurer un sens unique de la circulation dans le sens du carrefour rue Combe de Veyle - rue du Puits Guillemain vers la RD 933. Par ailleurs, elle souhaite un comptage routier ; le dernier faisant état de 700 véhicules/jour date de 2018.

Busage de la rue du Pré de l'Etang

Un devis de 47 000€ TTC est présenté à la commission pour la sécurisation du virage de la rue du Pré de l'Etang avec la pose de 35 m de buses rectangulaires en continuité de celles posées en 2014 pour prévenir les inondations.

Le prix inclut la réalisation d'un cheminement piéton en enrobé.

Lorsque le marché à bons de commande sera formalisé, la consultation auprès des entreprises sera lancée pour une réalisation des différentes opérations au 1^{er} semestre 2021.

Commission Environnement

Monsieur le conseiller délégué en charge de l'environnement indique aux conseillers que le repas annuel organisé pour les bénévoles est cette année reporté au vu de la situation sanitaire actuelle. Un courrier a été adressé aux bénévoles pour les en informer.

La commission environnement a validé l'achat de nouvelles décorations de Noël qui trouveront leurs places, à Mons, en mairie, au kiosque et au puits devant la MARPA.

Par ailleurs, la commission a choisi des essences d'arbres pour réaliser de nouvelles plantations.

Les conseillers peuvent voir les nouveaux pots installés dans la salle du Conseil Municipal, reste à acheter les soucoupes et à planter les végétaux adaptés.

6^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION : DOSSIERS DIVERS

Monsieur le Maire présente différents dossiers aux conseillers pour lesquels notre commune peut solliciter des subventions auprès de différents financeurs.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION – ETAT - DETR

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques sont inscrits au budget 2020.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		242 750 €	31.5 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		242 750 €	31.5 %
Union européenne			
Etat - DETR		234 000 €	30%
Etat – autre			
Conseil Régional		40 000 €	5 %
Conseil Départemental		107 250 €	13.80 %
Fonds de concours CC		156 000 €	20 %
Autres			
Sous total subventions *		537 250 €	68.50 %
TOTAL HT		780 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE :
DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL 01 –
DOTATION TERRITORIALE

Monsieur le Maire explique que les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques bénéficient de l'aide du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale

Cependant et afin que la réservation de cette participation financière départementale se confirme par une attribution définitive de subvention, la commune doit transmettre différentes pièces administratives, dont une délibération approuvant le plan de financement définitif du projet :

Désignation	Montant
Maitrise d'œuvre	56 000 €
Montant des travaux HT	724 000 €
Montant de l'opération globale HT	780 000 €
Conseil Départemental (dotation territoriale)	107 250 €
DETR	234 000 €
Conseil Régional	40 000 €
Fonds de Concours (CCBS)	156 000 €
Fonds propres	242 750 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le plan de financement définitif tel qu'il est présenté,
- SOLLICITE le versement de la subvention par le Conseil Départemental pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE :
DEMANDE DE SUBVENTION – REGION AUVERGNE RHONE ALPES –
BONUS RELANCE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques sont inscrits au budget 2020.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public pour un montant estimé de 780 000 € HT, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du Bonus Relance auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques,
- SOLLICITE une subvention au titre du Bonus relance auprès de la Région Auvergne

Rhône Alpes, pour la construction d'un bâtiment destiné aux services techniques,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE :
DEMANDE DE SUBVENTION – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET
SAONE – FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques sont inscrits au budget 2020.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public pour un montant estimé de 780 000 € HT, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté Bresse et Saône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération de construction d'un bâtiment destiné aux services techniques,
- SOLLICITE une subvention au titre au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté Bresse et Saône, pour la construction d'un bâtiment destiné aux services techniques,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL :
DEMANDE DE SUBVENTION – ETAT - DETR

Monsieur le Maire explique que des travaux d'éclairage au stade de football sont budgétés sur 2020.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		14 493.20 €	30 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		14 493.20 €	30 %
Union européenne			
Etat - DETR		9 797.00 €	20 %
Etat – autre			
Conseil Régional	Schéma de cohérence football	2 000.00 €	4 %
Conseil Départemental		14 695.00 €	30 %
Fonds de concours CC			
Autres District 01	FFF	8 000.00 €	16%
Sous total subventions *		34 492.00 €	70 %
TOTAL HT		48 985.20 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération des travaux d'éclairage au stade de football et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL :
DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL 01 –
DOTATION TERRITORIALE

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'éclairage au stade de football sont inscrits au budget 2020.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public pour un montant estimé de 48 985.20 € HT soit 58 782.24 € TTC, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la dotation territoriale auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération des travaux d'éclairage au stade de football,
- SOLLICITE une subvention une aide financière au titre de la dotation territoriale auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'éclairage du Stade de football,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL :
DEMANDE DE SUBVENTION – DISTRICT DE L'AIN – FONDS D'AIDE AU
FOOTBALL AMATEUR

Dans le cadre de travaux la mise en conformité de l'éclairage du stade de football avec un remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LED pour un montant de 48 985.20 € HT soit 58 782.24 € TTC, monsieur le maire explique au conseil municipal que notre commune peut solliciter une subvention au titre du fonds d'aide au football amateur auprès du district de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE le district pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds d'aide au football amateur auprès du district de l'Ain pour la mise en conformité de l'éclairage du stade de football,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL :
DEMANDE DE SUBVENTION – REGION AUVERGNE RHONE ALPES –
SCHEMA DE COHERENCE REGIONALE DU FOOTBALL

Dans le cadre de travaux la mise en conformité de l'éclairage du stade de football avec un remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LED pour un montant de 48 985.20 € HT soit 58 782.24 € TTC, monsieur le maire explique au conseil municipal que notre commune peut solliciter une subvention au titre du Schéma de Cohérence Régionale du Football auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE le district pour l'obtention d'une subvention au titre du Schéma de Cohérence Régionale du Football auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en conformité de l'éclairage du stade de football,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PRE DE L'ETANG :
DEMANDE DE SUBVENTION – ETAT - DETR

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie pour l'aménagement de la rue du Pré de l'étang vont être réalisés.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		27 623.54 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		27 623.54 €	70 %
Union européenne			
Etat - DETR		11 838.00 €	30 %
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		11 838.00 €	30 %
TOTAL HT		39 462.20 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération des travaux de voirie pour l'aménagement de la rue du Pré de l'étang et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

TRAVAUX DE VOIRIE PARKING DU CREUX :
DEMANDE DE SUBVENTION – ETAT - DETR

Monsieur le Maire explique que des travaux de voirie d'aménagement du parking du creux vont être réalisés.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		38 080.60 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		38 080.60 €	70 %
Union européenne			
Etat - DETR		16 320.00 €	30%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		16 320.00 €	30 %
TOTAL HT		54 400.60 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération des travaux de voirie d'aménagement du parking du creux et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE SALLE POLYVALENTE :
DEMANDE DE SUBVENTION – ETAT - DETR

Monsieur le Maire explique que des travaux de remplacement de l'éclairage dans la Salle Polyvalente, Rue Janin vont être réalisés.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		25 494.40 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		25 494.40 €	70 %
Union européenne			
Etat - DETR		10 925.00 €	30%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		10 925.00 €	30 %
TOTAL HT		36 419.40 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'opération des travaux de remplacement de l'éclairage dans la Salle Polyvalente, Rue Janin et les modalités de financement,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

TRAVAUX DE SECURISATION : **DEMANDE DE SUBVENTION – ETAT - DETR**

Monsieur le Maire explique que des travaux de sécurisation de l'école (vidéoprotection extérieure, ouverture des portes par cylindres électroniques, ouverture de l'entrée principale par visiophone) et du site limorin (vidéoprotection extérieure) vont être réalisés.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de ces travaux, monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		18 143.66 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		18 143.66 €	70 %
Union européenne			
Etat - DETR		7 775.86 €	30%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		7 344.44 €	30 %

TOTAL HT		25 919.52 €	
----------	--	-------------	--

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération des travaux de sécurisation de l'école (vidéoprotection extérieure, ouverture des portes par cylindres électroniques, ouverture de l'entrée principale par visiophone) et du site limorin (vidéoprotection extérieure) et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7^{ème} QUESTION

RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES – RUE DU PUTET

Dans le cadre de ventes entre particuliers, monsieur le Maire propose aux conseillers d'acquérir à l'euro symbolique trois parcelles : AR n°9 d'une surface de 84m² et AR n°10 pour parties d'une surface de 15 et 82 m², soit une surface totale de 181 m² pour constituer l'alignement de la rue du Putet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la rétrocession dans le domaine public à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AR n°9 d'une surface de 84m² et AR n°10 pour parties d'une surface de 15 et 82 m², soit une surface totale de 181 m²,
- DESIGNNE la SCP RIVON-MERLE-DUREUX, Notaires à FEILLENS, pour dresser l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

8^{ème} QUESTION

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT que suite à un accroissement d'activité pendant la pause méridienne, il convient de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe chargé de la surveillance pendant la pause méridienne, à temps non complet, (2h par jour pendant la période scolaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 02 novembre 2020,
- PRECISE que la durée de l'emploi sera de 7 heures hebdomadaires annualisées,
- DECIDE que la rémunération sera fixée sur un indice brut de 350,
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

9^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

→ Cette question est sans objet.

10^{ème} QUESTION

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De la formation musicale pour l'attribution de la subvention annuelle,
- De Val de Saône Intermédiaire, pour le changement des huisseries et la pose de volets roulants dans leurs locaux situés 204, route de Pont de Veyle.

Station d'épuration

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et des contraintes qui lui sont liées, monsieur le Maire informe que l'inauguration de notre nouvelle station d'épuration prévue initialement le samedi 31 octobre est reportée.

La station d'épuration est toujours en phase d'observation, tout fonctionne correctement.

Planning des prochaines réunions

Le prochain conseil municipal aura lieu le 13 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

Le Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,

Kévin BATAILLARD

Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 12 octobre 2020

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

				POUVOIR
C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
		POUVOIR		
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
		POUVOIR		
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY
M. LOURD	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILLON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			

